

Interpellation au sens de l'article 66 du Règlement du Conseil communal

En selle Marcelle !

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux,
Chères et chers collègues,

Comme Simone qui se démène pour trouver les bus de remplacement ou qui se demande comment elle va accéder aux voies 2 et 3 de la future gare de Blonay, Marcelle, qui est souvent en selle, varie ses modes de transports. Puisque l'utilisation des transports individuels motorisés n'est de loin pas l'unique solution et en complément aux offres de transports en communs, la mobilité douce est très pratique et pertinente pour nos déplacements dans notre agglomération. Des itinéraires favorisant ce mode de transport commencent à émerger dans notre Commune. Je tiens aujourd'hui à mettre en lumière un de ceux qui relie Blonay-St-Légier à la partie sous l'autoroute et à Vevey.

Le chemin de Clies puis celui de la Paccottaz permettent de rejoindre nos villages en évitant la dangereuse remontée du pont de l'autoroute ainsi que la route cantonale du Rio Gredon. Cette dernière est un itinéraire structurant dans le projet de planification cantonale, mais en pratique elle est en fait très fréquentée et peu rassurante, notamment lorsqu'on l'utilise en famille.

Actuellement, une partie du chemin de Clies, particulièrement étroite, est à sens-unique dans le sens de la descente. Après des échanges avec Pro-Vélo Riviera, il apparaît que la situation pourrait être améliorée. Cet itinéraire pourrait faire partie du «réseau utilitaire complémentaire» selon la terminologie vaudoise.

Cette amélioration irait tout à fait dans le sens de la stratégie cantonale de promotion du vélo « Horizon 2035 ».

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- L'écriteau « cycles autorisés » et surtout le marquage au sol des vélos jaunes pour avertir les conductrices et conducteurs à la descente pourraient-ils être ajoutés à ce chemin ?
- Comme cela a été fait au chemin de la Paisible, cette portion pourrait-elle être réservée à la mobilité douce (piétons et cyclistes) pour éviter qu'elle soit utilisée par les automobilistes pour rejoindre les hauts de Vevey en cas de surcharge du trafic dans la zone de la Veyre ?
- Enfin, dans une approche plus globale de la mobilité dans notre Commune, la Municipalité envisage-t-elle de contacter l'association Pro-Vélo pour une balade diagnostic ? Cela consiste en une formule qui se compose d'une balade mais aussi d'un rapport, puis d'une séance participative pour présenter les travaux.

Je remercie la Municipalité de son attention à cette interpellation et de ses prochaines réponses.

St-Légier, le 10 06 2026

Louis Bellier, pour le groupe Les Vert·e·s.

Signature de conseillères et conseillers qui appuient l'interpellation (au moins 5)

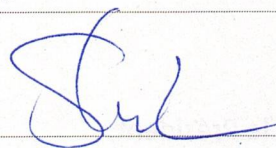
Nom

Prénom

Signature

LERESCHIE

Stephane



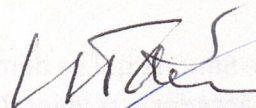
SALANON

Alain

Alain

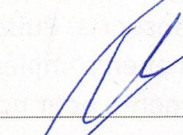
FILIPPOZZI

Yves



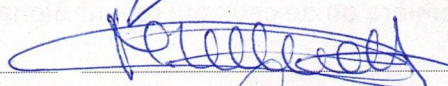
Chabot

Christian



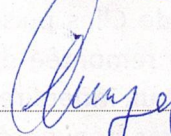
Gullo-Ott

Nansa



MEYER

Catherine



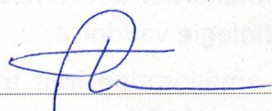
BAS

Judith



Christen

Anne



Jeanne

Quillès

